

# Vers un service public d'accueil de la petite enfance

## Déclaration du groupe Agriculture

La mise en place d'un véritable service public de la petite enfance n'est pas une question nouvelle. Notre pays bénéficie de structures et d'organisations pertinentes mais en nombre insuffisant pour y parvenir. Elles ne permettent pas de garantir un égal accès pour tous ceux qui le souhaitent, ni de répondre à tous les besoins, en particulier des actifs.

Pour que le service de la petite enfance devienne un véritable service public, il faut actionner plusieurs leviers à la fois. Il faut notamment renforcer la formation des personnels de la petite enfance et partir des besoins locaux pour aboutir à une offre adaptée. Le groupe approuve les préconisations émises en ce sens.

Le financement des congés parentaux nécessite une meilleure prise en charge mais la commission a manqué de temps pour analyser l'impact économique et social pour les entreprises et en particulier pour les plus petites. La préconisation numéro 10 méritera donc d'être plus profondément évaluée avant toute mise en œuvre.

Le groupe agriculture est globalement en phase avec les constats et les préconisations de cet avis. Nous remercions les rapporteurs d'avoir organisé une audition des représentants de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Cette audition a permis aux membres de la commission de mieux comprendre les besoins spécifiques des familles d'agriculteurs, similaires aux familles d'artisans, de commerçants et de professions libérales, qui habitent les territoires ruraux.

Dans le droit fil de la préconisation sur la nécessité de partir du local, la MSA a mis en place un appel à projet « Grandir en milieu rural » qui vise à soutenir les actions des acteurs locaux des territoires ruraux agissant sur les champs de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse et de la parentalité. Les projets innovants sont particulièrement encouragés pour répondre aux demandes des familles travaillant en horaires décalés, dans un milieu rural profond ou encore devant faire face à des activités saisonnières.

La MSA accompagne ainsi la création de micro-crèches, de maisons d'assistantes et assistants maternels (MAM), de relais petite enfance et de lieux d'accueil enfants parents (LAEP). Elle encourage également les crèches à vocation d'insertion professionnelle pour les parents en recherche d'emploi ou en reconversion, résidant en milieu rural.

Sur l'ensemble des territoires ruraux de multiples solutions sont actuellement à l'œuvre. Chacune tenant compte des caractéristiques économiques, sociales, sociologiques et géographiques des lieux de vie. Il est tout à fait essentiel, comme le rappelle l'avis, que l'accueil de la petite enfance soit organisé en partenariat avec les acteurs locaux. Il faut partir du terrain pour que l'offre soit la plus pertinente et la plus efficace ; cette offre doit toujours être guidée par un principe : celui de l'égalité de l'accès au service public.

Le groupe a voté pour

1 | Conseil Economique Social et Environnemental